

Signature de 4 accords de partenariat visant le renforcement de la coopération bilatérale dans le domaine de l'industrie

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-12-2008 19:44:13

Le Maroc et la France ont signé, vendredi à Rabat, quatre accords de partenariat visant le renforcement de la coopération bilatérale dans plusieurs domaines du secteur industriel.

Ces accords ont été signés en marge d'une réunion de travail entre le ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, M. Ahmed Réda Chami, et le secrétaire d'Etat français chargé de l'Industrie et de la Consommation, M. Luc Chatel, en visite au Maroc dans le cadre du suivi de la conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'Industrie, tenue les 5 et 6 novembre dernier à Nice.

Les deux responsables ont appelé, à cette occasion, à la poursuite de la coopération dans le domaine de l'appui aux entreprises et du renforcement de l'environnement institutionnel, technologique et de la formation à travers les axes liés notamment aux pôles de compétitivité, aux centres techniques, à la protection du consommateur et à la promotion des énergies renouvelables.

Signé par M. Chami et le président de la Fondation Sofia Antipolis, Pierre Lafitte, le premier accord porte sur le domaine des "clusters" et des pôles de compétitivité et vise à appuyer le Maroc dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique d'innovation.

Un mémorandum d'entente a été également signé entre le Centre technique français des Industries mécaniques (CETIM) et les centres techniques marocains CERIMME (industries mécaniques, métallurgies, électriques et électroniques), CETIEV (équipements de véhicules) et CTPC (plasturgie et caoutchouc).

En vertu de ce mémorandum, le CETIM, qui dispose d'un laboratoire de contrôle et d'essai à Casablanca destiné à accompagner l'implantation des donneurs d'ordre étrangers, s'engage à associer son savoir-faire aux moyens techniques et aux compétences du CERRIME, du CETIEV et du CTPC.

Ce mémorandum s'inscrit dans le cadre de la politique euro-méditerranéenne de convergence des réglementations techniques.

Dans le secteur de l'énergie électrique, un contrat a été signé entre le groupe TEMASOL et l'Office National d'Electricité (ONE) portant sur la fourniture de 200 microcentrales (panneaux solaires) à Ouarzazate. Il s'agit d'un projet pilote qui ouvre la voie à l'installation de 200.000 microcentrales dans l'habitat en milieu urbain.

Un accord de coopération a été également signé entre le ministère de l'Industrie, du Commerce, et des Nouvelles technologies et le groupe Thalès, dont l'objectif est de définir les formes possibles de la coopération dans les domaines spatial, naval et des systèmes aériens et plus particulièrement en

matière de formation, de recherche&développement et de développement industriel du Maroc.

Intervenant à cette occasion, M. Chami a indiqué que "dans un contexte international difficile, il est devenu impératif, pour nos pays, d'oeuvrer à coordonner davantage leurs actions pour renforcer leur aptitude à anticiper les événements, à prévenir les risques et à préserver la stabilité de leurs marchés et leurs rythmes de croissance, et favoriser ainsi la mise en oeuvre de leurs politiques économiques dans les meilleures conditions".

La finalité, a-t-il ajouté, est d'insuffler une nouvelle dynamique à la compétitivité autour d'activités à forte valeur ajoutée favorisant un maillage fort entre les entreprises et le monde du savoir et de la recherche.

Marquée par la présence de l'ambassadeur de France au Maroc, M. Jean- François Thibault, la cérémonie de signature a été suivie d'une visite du site Technopolis Rabat-Salé, du centre de recherche ST Microelectronics et du site d'aménagement de la vallée du Bouregreg.

MAP